



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB\_2024\_16

Classification 7.2.2

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MARS**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

*DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mars 2024*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Edith NAUZE – Jackie BRUNEL , Conseillers Municipaux

**EXCUSÉS :** Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)  
Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Edith NAUZE

**OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition actuel :

- Foncier bâti : 34,14 %
- Foncier non bâti : 59,34 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 11,32 %

La commune devant faire face à l'inflation, aux difficultés économiques et aux contentieux qui continuent de gréver nos réserves financières, il est nécessaire d'augmenter les impôts.

Après réflexion, la commission des finances a proposé que l'on augmente les taxes communales, les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés depuis 2010.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition à :

- Foncier bâti : 36,22 %
- Foncier non bâti : 62,95 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 12,01 %

Pour copie conforme,  
Saint Antoine sur l'Isle, le 29 mars 2024

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

*annule et remplace le précédent envoi du 4 avril 2024*